

« JEAN-PAUL MARAT ET SA FAMILLE : UN QUART DE SIECLE EN PAYS NEUCHATELOIS »

Un regard en arrière, vers Juan-Salvator Mara



Le père de Marat, Juan-Salvator Mara [2] fils d'Antonio Mara, a été baptisé dans le rite catholique à Cagliari, en Sardaigne, le 9 août 1704.

Après la publication, en 1992, d'une monographie centrée sur lui [3], des chercheurs suisses et sardes ont versé de nouvelles pièces au dossier et, peu à peu, s'est dégagée une belle personnalité de lettré et de pédagogue, que ne dépare pas un certain sens artistique. Il ne laisse donc pas indifférent, cet homme de 38 ans qui s'installe dans la principauté de Neuchâtel à la fin de l'année 1742, accompagné de sa jeune femme, Louise Cabrol, originaire de Castres dans le Languedoc, et de leur petite fille Marianne-Françoise, alors âgée de quelques mois.

Dans une lettre qu'il adressera de Genève à Monsieur le banneret F.S. Ostervald, directeur de la Société typographique de Neuchâtel, le père de Marat dit qu'il a tôt appris l'espagnol et qu'il a même fait une partie de ses études en Espagne. Rien d'étonnant à cela, puisque le 10 août 1720 - il a alors 16 ans - «Frater Salvator Mara» a fait acte de profession religieuse, c'est-à-dire qu'il a embrassé le mode de vie de l'ordre de la Merci, fondé à Barcelone en 1218.

Le fait que le chercheur sarde Egidio Pilia [4] n'ait pas trouvé la date de l'ordination de Salvator Mara dans les archives de la curie épiscopale de Cagliari incite à penser que Juan-Salvator fut envoyé en Espagne juste après sa profession de foi, pour y poursuivre trois années de philosophie, puis quatre années de théologie menant à l'ordination et que celle-ci eut lieu là-bas. Quelle formation pour un jeune homme pauvre ! Plus tard, il acquerra encore des connaissances en médecine, en chimie (celle des couleurs en particulier) et révélera un talent de dessinateur, toutes aptitudes qui lui rendront d'appréciables services pendant les années neuchâteloises.

Sur les études, l'ordination et les débuts de la carrière de Jean Mara, des recherches sont en cours en Italie comme en Espagne. Elles ont d'ores et déjà exhumé des documents [5], toujours en espagnol, sur le «Révérénd Père» Mara que l'on voit s'activer en 1735 à Ozieri (Sassari) afin d'obtenir les autorisations civiles et religieuses, lui permettant de mettre sur pied, à des fins surtout pédagogiques, une communauté de religieux mercédaire à Bono, au coeur du pays sarde.

En 1957 cette fois, l'auteur d'un historique de la ville de Bono [6] insiste sur le rôle d'un mercédaire, un certain père Salvator Mara, qui y fonde en 1737, à la grande satisfaction de la population locale, la première école de langue latine et belles-lettres, correspondant à peu de choses près aux écoles moyenne et gymnasiale modernes. Pour ce projet, le père Mara bénéficie de l'aide du Recteur de Bono, le Révérend Salvatore Deyanna Fadda, qui a fait cadeau aux mercédaire des biens immobiliers nécessaires à l'entreprise. Il est amusant de noter ici que l'auteur de cet historique sur Bono n'établit aucune corrélation entre ce Père Mara et le père de Marat !

1737, 1738, 1739... Il faut peu de temps à l'histoire pour entraver les belles perspectives du Père Mara. Au début de l'année 1739, un différend sérieux l'oppose aux autorités dont dépend le couvent. Un impôt important, exigé sous le couvert des Bulles de la Croisade - concessions pontificales souvent dévoyées en spéculations politiques - risque d'écraser l'initiative. Le Père Mara rappelle que son école n'existe que par la générosité du Père Deyanna et refuse de payer ces sommes injustifiées. Mais sa franchise lui vaut une dénonciation du «promotor fiscal» de la curie épiscopale d'Alghero et l'ouverture d'une enquête. [7] Des témoins sont entendus. Tous témoignent leur estime au Père Mara, mais aucun, sous la foi du serment, ne peut nier qu'il a bien traité cette fameuse Bulle de «*pedasso de papel*» (*chiffon de papier*). Il a dit que «*les Bulles avaient été instaurées par sa Sainteté pour soutenir notre roi - que Dieu garde - dans les guerres contre les Turcs, et que comme cela n'était pas exécuté, ces Bulles étaient sans validité.*» Il a dit que comme «*président du couvent, il ne payerait pas une donation royale ainsi imposée, étant donné que le pape l'avait concédée avec des obligations que le roi n'accomplissait pas et que, s'il le fallait, il en appellerait au pape.*» Un témoin ajoute même qu'à Bono, de nombreuses personnes sont du même avis.

L'affaire, malheureusement, n'en reste pas au stade local. Une lettre [8] du vice-roi de Sardaigne annonce au chef du gouvernement de Turin qu'il va convoquer le père Mara et examiner avec le Régent, les ministres de la Royale Audience et l'Archevêque ce qu'il y a lieu de faire. «*Procéder juridiquement... prendre quelque autre expédient économique*», tels sont les termes de l'alternative. Le Père Mara comprend rapidement que le rapport de forces n'est pas en sa faveur, que des intérêts politiques et surtout financiers, étrangers à une mission pédagogique, sont en jeu. Cet homme qu'on dit «*di grande ingenio*» (*doué, talentueux*) et plein d'initiative va-t-il se battre contre de tels moulins à vent et risquer de végéter en prison ? Non. Il s'exile.

Souvent répercutée, la légende du père de Marat, moine défroqué suite à une affaire de mœurs, disparaît donc pour faire place à la réalité d'un pédagogue mercédaire soumis à des collusions politico-religieuses et dont les circonstances de l'exil rappellent bien des épisodes de la Réforme.

De Genève à Yverdon

Dès son arrivée à Genève, Jean (c'est le prénom généralement adopté en Suisse) Mara cherche avec détermination à s'adapter au nouveau milieu qui l'accueille. Plus tard, son fils Jean-Paul aura, quand il pense s'installer en Angleterre, une jolie formule pour exprimer ce même point de vue: «*J'ai choisi l'Angleterre pour ma patrie, et dès lors, je me suis regardé comme un de ses enfants*», écrira-t-il à John Wilkes en 1774.

Sur le plan religieux, Jean Mara se rallie au calvinisme; en raison des événements sardes, cette adhésion, même en conscience, lui est apparue comme une perspective. Sa culture générale, sa connaissance des textes sacrés et son statut de membre du clergé lui font obtenir sans difficultés un statut de *prosélyte*, c'est-à-dire de catholique converti. Sur le plan professionnel, et alors qu'il n'abandonnera jamais ses projets pédagogiques, c'est sur l'essor des manufactures de toiles imprimées que mise Mara, non sans réalisme, compte tenu de ses talents de dessinateur et de coloriste. Sur le plan personnel enfin, on ignore les circonstances de sa rencontre avec la jeune huguenote Louise Cabrol [9]. Mais, sans écarter l'hypothèse d'un grand amour, n'est-il pas évident que Jean Mara, homme d'expérience, religieux, lettré (alors que Louise, qui ne sait pas écrire, ne signe pas l'acte de mariage), pouvait apparaître comme un bon parti ? L'avenir montrera que la maman de Louise, Pauline-Catherine Cabrol-Molinier, cette grand-mère bien présente, n'hésitera pas à prendre appui sur son gendre. Quant à l'union stable de Louise et de Jean, elle sera, dès le départ, consciencieusement préparée en accord avec la famille.

Le 21 décembre 1740, un contrat de mariage est dressé chez le notaire Fornet de Genève. Le 10 mars 1741, Jean Marat devient «*habitant*» de Genève. Le 19, le mariage est célébré dans l'église du Petit-Saconnex, dans la campagne avoisinante. Le 29 juillet, Jean Marat obtient l'autorisation d'habiter à Yverdon pour y «*donner des leçons de dessin*» et se rapprocher d'une partie de la famille de Louise. Un premier enfant, Marianne-Françoise, y naît en mai 1742. [10] A la fin de cette même année et alors que Louise est enceinte de Jean-Paul, la famille prend le chemin de Boudry.

Ce premier épisode de la vie des Mara à Genève et à Yverdon a montré les capacités d'adaptation de Jean qui, à la quarantaine, commence une seconde vie.

L'insécurité de Genève, dont les relations avec le roi de Sardaigne sont troublées jusqu'en 1764, et la prospérité de la principauté, liée à l'indiennage et à l'horlogerie, sont les raisons majeures d'un séjour prolongé en terre neuchâteloise.

«Habitants» à Boudry



Les Mara séjournent à Boudry pendant dix ans et quand ils quittent la ville, en 1752, pour s'installer à Peseux, trois enfants : Jean-Paul, Henri et Marie, nés respectivement en 1743, 1745 et 1746, sont venus agrandir le cercle familial.

Jean Paul f. de Mons^r Jean Paul Mara Prosélyte de Cagliari en Sardagne et de Mad^e Louise Cabrol de Geneve est né le 24. May a ete batizé le 8 juin. N'ayant point de Parain, et ayant pour Mar^{me} Mad^e Cabrol, grand mere de lenfant. [11]

Boudry, que les quatre enfants quittent à dix, neuf, sept et six ans est vraiment le cadre de leurs belles années d'enfance, une enfance que Jean-Paul qualifiera d'heureuse et dont les paysages imprègnent ce texte extrait de son ouvrage le plus philosophique, où il restitue cette sensation spécifique qui, aujourd'hui encore, saisit le visiteur qui découvre le pays, celle d'un curieux contraste entre une nature austère, coupée de gorges profondes, barrée de rochers sombres et impressionnants et une nature idyllique, avec des plaines et des prés verdoyants, de beaux terrains fertiles, aptes à toutes les cultures.

A la vue d'une belle campagne, dont le soleil nuance l'émail de ses rayons changeants, à la fin d'une journée sereine, on ressent un plaisir secret qu'on goûte rarement ailleurs. La verdure de la prairie, le doux parfum des fleurs, le chant harmonieux des oiseaux et la fraîche haleine des zéphirs portent insensiblement la gaieté dans l'âme ; on éprouve une espèce d'enchantement involontaire auquel presque personne ne résiste. Autant la vue d'un charmant séjour est propre à nous inspirer la joie, autant la vue d'un affreux désert est propre à nous inspirer la tristesse. Des plaines sans gazon et sans fleurs, des

arbres desséchés ou couverts d'un sombre feuillage, des masses énormes de rochers dépouillés de verdure et noircis par le temps, le bruit des torrents qui se précipitent avec fracas du haut des montagnes, mêlé au croassement des corbeaux et aux cris lugubres des aigles, objets affreux qui font passer la tristesse dans l'âme par tous les sens !

Jean-Paul Marat, «De l'Homme»



Jean Mara est reçu «*habitant*» de Boudry le 21 avril 1743, un mois avant la naissance de son premier fils, et selon la formule traditionnelle, pour «*autant de tems qu'il plaira à la Bourgeoisie en payant le giete & obéir aux sieurs Maitrebourgeois*» [12]

Dans ce beau bourg fortifié qui fait alors partie de la principauté de Neuchâtel, sous l'autorité personnelle de Frédéric II de Prusse, les Mara sont étrangers et tolérés face au «*corps des communiers*», très organiquement délimité.

On est encore loin de la liberté d'établissement, puisque tous ces gens, globalement appelés *habitants* par opposition aux *communiers*, peuvent à tout moment être rejetés hors du village où ils résident provisoirement, par une décision sans appel de la Générale commune, mettant un terme à la *tolérance* dont ils ont fait l'objet jusqu'alors.

En 1745 et en 1747, les documents officiels rendent bien cette tonalité de simple tolérance.

Il s'est passé que le Sieur Mara paiera un écu neuf (6fr. aux fourniers du haut), pour le fournage, *ou qu'il sortira du lieu.*

Il s'est passé que le sieur Mara paiera vingt batz par an pour le fournage ou qu'il fasse au four, à ce défaut, *on lui fera signifier qu'il ait à sortir de ce lieu incessamment.* [13]

Mais si le corps des communiens est très soudé, il serait erroné de rejeter les *habitants* dans une extériorité excessive. Il s'agit d'une petite communauté où les privilèges, les statuts et les tâches sont bien circonscrits, mais où il faut pouvoir vivre ensemble. Bien sûr, les *habitants* ont avant tout des devoirs à remplir : des «*giettes*» à régler, des «*reutes*» et des corvées à effectuer.

Ce statut est donc aléatoire, mais c'est un statut pourtant, puisqu'il faut une décision de la Générale commune pour prononcer une exclusion, que l'habitant a le droit de se défendre en justice et qu'il ne peut être totalement délaissé en cas de besoin. Sur la base de la naturalisation, il lui est aussi possible, et le cas est fréquent, de devenir «*communiens*», même si on n'a pas trouvé de traces que Mara se soit orienté dans cette voie. Par contre, pour nuancer la situation religieuse de la famille, il faut rappeler qu'elle s'inscrit, par Louise, dans le courant des réfugiés protestants français et par Jean, dans celui des prosélytes que Berne, vigilante, garde sous son égide. Un autre élément intéressant est le fait que les Mara ont déjà été *habitants* de Genève et qu'une première *habitation* reste toujours un acquis et un recours en cas de difficultés matérielles. Enfin, Jean Mara espérait certainement voir sa situation évoluer favorablement grâce à l'indiennage, alors en pleine expansion dans la région.

Le 19 mai 1739, les pêcheurs de Boudry ont passé acte d'amodiation avec Pierre Cartier pour établir une manufacture de toiles peintes à la maison de la Poissine. Le 14 février 1741, Daniel et Marc Clerc, associés «*en fabrique d'indiennes*» ont établi une imprimerie à Vauvilliers, sur le territoire de Boudry et, à partir de 1748, les Cartier, Barbier, Sandoz et Chaillet d'Arnex fondent les fabriques de Boudry, des Isles et de Grandchamp. Les Mara s'insèrent donc relativement tôt dans ce processus, dont on commence à mesurer les avantages. Gageons que l'arrivée de cette famille, conduite par cet homme mûr, sarde, connaissant le grec, le latin et plusieurs langues modernes, et postulant comme dessinateur en indiennes, ne passa pas inaperçue à Boudry. Malgré leur vie rude, les membres des communautés neuchâteloises se sont toujours distingués par une attirance pour la culture, trait que Jean-Jacques Rousseau se plaît à rappeler dans sa première *Lettre à M. le Maréchal de Luxembourg*.

Mais intérêt ne signifie pas adhésion et sans doute les réactions furent-elles plutôt ambivalentes, parce que Marat ne correspondait pas au type de l'intellectuel riche et un peu mondain, et que la communauté devait plutôt craindre, au fil des naissances, d'avoir à soutenir matériellement la famille. Pour les petits Mara, par contre, les connaissances paternelles étaient une aubaine, à défaut d'avoir accès à la scolarité payante des enfants d'habitants, admis en classe dans la mesure «*où il y aura de la place*». Aussi Jean-Paul mesurait-il sa chance :

«Par un bonheur peu commun, j'ai eu l'avantage de recevoir une éducation très soignée dans la maison paternelle...» [14]

Si le processus d'insertion à Boudry ne fut pas et ne pouvait pas être linéaire, les Mara vécurent pourtant, dans ce lieu attachant, quelques années agréables. Qu'une détérioration de la situation se soit progressivement installée, les paragraphes suivants le démontrent sur base des Manuels de Justice de l'époque, éloquentes par les détails qu'ils fournissent sur les mille et un démêlés de la vie communautaire : règlements à faire respecter, terrains à partager, litiges à trancher...

Au cœur de la survie, l'indiennage

Sur la requête de Jean Mara, habitant de Boudry et dessinateur dans la fabrique d'indiennes des sieurs Clerc et Cie... [15]



Cette première phrase du Manuel signifie que Jean Mara a bien trouvé à Boudry un emploi comme dessinateur en indiennes, confirmant, malgré son âge, ses capacités d'adaptation dans ce métier nouveau et complexe : *«Les dessins d'un dessinateurs en indiennes ne valent pas seulement par leur esthétique, mais aussi par les possibilités qu'ils offrent d'être ensuite gravés sur les planches de bois (ou de cuivre), ce qui implique, de la part du dessinateur, une bonne connaissance des processus ultérieurs de gravure, d'impression, de pinceautage et de teinture.» [16]*



Un dessinateur peut s'attaquer à de vastes compositions pour meubles ou à de petits motifs tout simples comme des enluminages pour fonds. Etant «l'âme de la fabrique», il est aussi le mieux payé. Vers 1760, on trouve des salaires montant à 500 ou même à 700£ (soit 3 à 4 fois plus que ce que gagne un bon manœuvre), mais ces sommes s'appliquent à des dessinateurs occupés à plein-temps en fabrique, et payés à l'année. Jean Mara, lui, fonctionne vraisemblablement comme dessinateur «free lance», payé aux pièces. Il négocie ses dessins au coup par coup ou par lots, le prix de chacun d'eux pouvant, selon la qualité ou la grandeur, s'étager entre 1 et 10£. S'il propose des dessins susceptibles d'une bonne gravure, avec des motifs originaux et à la mode, il peut espérer un revenu de 200-250£ par an. Avec six bouches à nourrir, même si on lui suppose une activité annexe (écritures, leçons, consultations...), les conditions de vie de sa famille restent assez précaires et étroitement soumises aux aléas. Aussi les années 1747-1748, après la naissance du quatrième enfant, représentent-elles un mauvais tournant dans le destin des Mara à Boudry. Dans les Manuels de Justice, trois affaires désagréables se chevauchent sur des pages et des pages, donnant à voir comment entraves et ennuis conduisent la famille dans une impasse. Un concours de circonstances défavorables, dans lequel interviennent peut-être des événements extérieurs, mais surtout une affaire directement liée à la source principale des revenus, l'indiennage, va provoquer un déséquilibre et précipiter le départ.

Le «malheur» des dessins perdus

Sur la requête de Jean Mara, habitant de Boudry et dessinateur dans la fabrique d'indiennes des sieurs Clerc et Cie, exposant qu'il auroit eu le malheur de perdre, il y a quelques semaines, trois dessins depuis la maison qu'il occupe jusqu'au faubourg, et quoi qu'il ait eu la précaution de faire publier par le sauthier une récompense pour la personne qui les auroit trouvés, il supplie le Conseil d'ordonner à M. le Chatelain de Boudry de faire des enquettes secrettes dans la vue de découvrir l'auteur de ce vol [...] En conséquence il est ordonné à Monsieur Pury Conseiller d'Etat et Châtelain de Boudry de faire incessamment des enquettes secrettes, etc. [17]

En mars 1747, le «*grand sauthier*» de Boudry se nomme Frédéric Verdonnet. C'est à lui que revient la tâche de signifier à haute et intelligible voix les événements qui concernent la communauté. Dans ce cas, grave, de disparition de dessins d'indiennes, il s'acquitte de sa mission, fait ses proclamations, comme c'est l'usage, dans la ville et devant l'église et les assortit d'une promesse de récompense. Mais personne ne restitue les dessins. S'ouvre alors une nouvelle séquence. La disparition des trois dessins est préjudiciable aux Mara, non seulement parce qu'elle compromet directement la survie de la famille, mais aussi parce qu'elle touche à l'éthique d'un milieu professionnel, où la bonne foi concernant un travail réalisé ne peut être mise en cause sous peine de conflits insolubles. Devant l'importance du fait, Jean Mara demande donc «*les*

enquêtes secrètes», étape de la procédure destinée à découvrir un responsable. Un temps s'écoule puis, à la mi-juillet, le châtelain M. Pury, président des séances, fait faire lecture desdites enquêtes.

Dans les Manuels, le détail de ce matériel n'est pas retranscrit, mais le 16 septembre, toujours selon les expressions en vigueur, M. Pury

Inste à passément de la demande formée à Jean Erbaux le fils aux fins qu'il soit puni et châtié suivant l'exigence du cas pour avoir trouvé en rue et n'avoir pas rendu des dessins appartenant au sieur Mara qui l'avait perdu, nonobstant les publications et proclamations qui ont été faites tant par la ville le 10^e mars que devant l'église le 12^e dud. par le sautier... [18]

Les enquêtes ont donc mené à la constatation d'un délit et désigné un responsable, un jeune dessinateur-graveur du nom de Jean Erbaux. Or, personne, à Boudry, ne peut ignorer à quel point Mara a besoin de son travail et quel «malheur» lui cause cette disparition qui, soit dit en passant, confirme bien le fait qu'il n'est pas rattaché comme salarié à une fabrique, puisqu'il s'exprime en tant que propriétaire des dessins. Qu'Erbaux reconnaisse ses torts, avoue une tentation, rende les dessins, et tout peut encore s'arranger. Mais les dessins avaient-ils déjà été utilisés ailleurs ? L'amour-propre fut-il plus fort que la droiture ? Les Mara redevinrent-ils tout-à-coup des étrangers à peine tolérés ? Il serait téméraire avec si peu d'indices d'interpréter ces événements à 250 ans de distance. Toujours est-il que les séances qui se succèdent maintenant dans les Manuels jusqu'au début de l'année 1748, consistent en un défilé de témoins qui, par un biais ou l'autre, vont s'activer à blanchir le jeune Erbaux.

La tactique de défense sera de certifier que les dessins ont été perdus le 3, et non le 10, comme le précisaient les enquêtes secrètes. Ainsi les faits et gestes du jeune dessinateur, décrits par les premiers témoins à la date du 10, deviennent-ils sans rapport avec une disparition qui aurait eu lieu une semaine plus tôt. Erbaux fait venir sa famille, son père, son frère. Il amène des Jurés de Justice de Travers, Charles-David Grysel et Abram Jeanneret. Interviennent encore en sa faveur Abram et Jean Bindilit, lesquels sont en même temps juges à Boudry, puis les Gorgerat de la taverne du Lion d'Or, mari et femme, qui s'embrouillent dans leurs dépositions. Evidemment, le précis des témoignages oraux en faveur d'Erbaux ne se retrouve que par bribes dans les Manuels qui ont pu être consultés. En général, les témoins demandent à mettre leur point de vue par écrit et leur déposition est alors remise au greffe après un délai déterminé, la huitaine habituellement, ce qui explique que la procédure s'étale sur des mois. Se présentent encore comme témoins à décharge : Henri-François Jeanjaquet, les Amiet, dont l'un est sauthier de ville, Jonas Sandoz, Pierre Barbier, le lieutenant Favre, un capitaine Delarbre... Et, tout à la fin, Erbaux bénéficiera d'un appui solide, en la personne de Jean-Jaques Jequier de la fabrique d'indiennes de Cortaillod.

Bien sûr, on s'en doute, Mara aussi fait son rapport et il l'a certainement rédigé très soigneusement.

Le S^r Mara qui [a] reçu le serment samedi dernier et promis de donner son rapport par écrit, la remis aujourd'huy. Il a été lu et contient.
Je soussigné ayant été cité pour témoin etc. Voyés la liasse. [19]

Mais où est cette liasse ? Et où pourrait se retrouver le détail des enquêtes secrètes ? Le chercheur se trouve devant deux poids, deux mesures, puisqu'aucun témoignage ne vient soutenir la partie lésée.

La personnalité qui semble avoir eu le plus de poids pour dédouaner Jean Erbaux est le juge Jean Bindilit, lequel déclarera que Jean Mara est bien venu le 3 mars lui demander la permission de faire publier la perte des dessins. Mais alors, quel curieux embrouillamini, puisque le sauthier Verdonnet a certifié, au début de l'enquête, que ses proclamations avaient eu lieu le 10 mars dans la ville et le 12 devant l'église. Sérieusement sommé par M. Pury, le châtelain, de trancher la question, ne voilà-t-il pas que le sauthier perd tout bonnement la mémoire et finit par dire qu'il a certes proclamé une disparition de dessins, mais du diable s'il se souvient encore de la date !

Les conclusions de l'affaire, entamée le 21 mars 1747, seront prononcées le 17 février de l'année suivante et elles ne s'orientent pas toutes dans le même sens, bien que Mara, on le sent, ait déjà perdu la partie.

Monsieur le Châtelain a déclaré qu'il conclut à 3 jours et 3 nuits de prison au pain et à l'eau et à tous les fraix [...] Mess^{rs} de la Justice ayant meurement réfléchy et fait attention à la déposition des témoins produits tant par le Châtelain que par Jean Erbaux, trouvent que led^t Erbaux a parfaitement prouvé son alibi, mais comme c'est ledit Erbaux qui a occasionné l'instruction d'une procédure par ses raisonnements, par son imprudence et par les discours qu'il a tenu, le condamnent à une amande de douze batz envers la Seigneurie et aux frais.

Ces Messieurs de la Justice ont tranché. Jean Erbaux a prouvé son alibi, il n'est pas coupable et ne sera pas condamné, comme le requérait le Châtelain, à 3 jours et 3 nuits de prison. [20] De plus, le patron de la fabrique de Cortaillod lui apporte son appui pour la procédure d'appel sur les frais, laquelle se perd, avec le courage du chercheur, dans les profondeurs de l'archive...

Mais ne quittons pas trop hâtivement cette période cruciale, puisqu'à la soirée ou à la nuitée du 10 septembre de cette même fatidique année 1747, un scandale est signalé «à la maison où demeure le sieur Mara où on a cassé des fenêtrés» et que, suivi de Louise, qui porte une lanterne, Jean a pris en chasse plusieurs garnements, dont on a

fini par connaître les noms à travers différents témoignages. De ce que pense Mara de ce vandalisme, le Manuel dit seulement, en date du 16 septembre 1747, qu'après avoir prêté serment «*et pris jour dès huitaine pour donner son rapport par écrit. Il l'a remis au greffe le plaid suivant.*» Par contre, le témoignage de Pierre Gorgerat du Lion d'Or, est verbal et détaillé.

Monsieur le Châtelain, en suite des enquêtes dressées pour découvrir qui a cassé les fenêtres du Sieur Marra, a admis à témoignage le S^r Pierre Gorgerat, moderne maître bourgeois auquel Monsieur le Châtelain a fait la traite et l'a sommé de déclarer ceux qu'il peut avoir connu qui entrèrent au Lion d'Or, le dimanche au soir, 10^e 7^{bre} et que le S^r Marra poursuivait. Après le serment reçu, il a déposé que led. jour environ les 9 heures du soir, étant devant le Lion d'Or, avec son collègue, le sieur Abram Bindilit, Fr. Amiet sautier, Jean Saunier, le maréchal allemand, il vit des garçons qui venaient avec empressement et entrèrent au Lion d'Or, le sieur Marra venait après eux. Il demanda au déposant et autres de sa compagnie s'ils n'avaient point connu ces garçons qui étaient entrés au Lion d'Or. Le déposant lui dit que oui, que c'était Abram Benin le fils, Moyse Marchand et un fils de J.Jaques Resson, lesquels le déposant avait connus.

Détaillé aussi, le rapport du Justicier Guillaume Coste :

Plus Monsieur le Châtelain a admis en preuves le Sieur Justicier Guillaume Coste, qui a déclaré que le dimanche au soir 10^e 7^{bre} étant devant chez Abram-François Courvoisier à la veillée, il entendit, un peu plus haut, un bruit comme lorsque l'on casse des vitres et à l'instant il vit trois ou quatre garçons qui couraient en bas la ville, mais il ne put pas les connaître parce que la nuit était trop obscure. Et le Sieur Marra passa tout de suite après eux et lorsque ces garçons le virent venir ils se mirent à courir en bas la ville, et le Sieur Marra les poursuivait toujours et la Dame lui courait après avec la lanterne. [21]

Finalement, l'accord se fait sur quatre noms : Elie Resson, Daniel Verdonnet, Abram Bénin et Moyse Marchand. Dûment interrogé, le premier reconnaîtra seulement qu'il descendait au Lion d'Or avec deux comparses pour boire une bonne bouteille.

Quant au pauvre Mara, même ce petit plaisir lui est interdit, puisque les Manuels de Justice nous le montrent encore en litige à la même époque avec l'importante famille Grellet, qui fait commerce de vins. Certes, il n'est pas le seul à avoir des problèmes avec la veuve Grellet, qu'on ne cesse de croiser au fil des pages, pour des affaires liées à son négoce. Dans ce cas, Mara n'est d'accord ni sur la marchandise, ni sur le prix. Il avait obtenu une première fois un vin de qualité et lors d'une nouvelle commande, on lui a refile, pour le même prix de la piquette, ce qui est un comble dans ce pays...

Mais où habitent les Mara à Boudry ?

Avant de refermer les registres, un temps de réflexion s'impose maintenant sur le lieu d'habitation des Mara à Boudry. En relisant attentivement les documents, plusieurs informations retiennent l'attention.

-En 1745, Mara doit payer ses 6fr. de fournage aux *«fourniers du haut»*.

-En 1747, lors de l'accident avec les dessins, Mara dit qu'ils ont été perdus sur le chemin *«depuis la maison qu'il occupe jusqu'au faubourg»*.

-Dans cette même affaire, Guillaume Coste voit de chez Abram-François Courvoisier trois ou quatre garçons qui courent *en bas la ville*, poursuivis par Mara et son épouse portant une lanterne.

-Pierre Gorgerat, qui est en compagnie devant le Lion d'Or, voit les garçons y arriver prestement et s'y engouffrer, *Mara venant après eux*.

Ces données ne semblent pas coïncider avec la maison où la tradition place la naissance de Marat, à côté du Lion d'Or. Dans la revue *Musée neuchâtelois*, de décembre 1891, L. Favre avait déjà relevé une anomalie à ce propos et estimait simplement que Mara avait son domicile dans l'intérieur de Boudry.

«S'il eût habité le faubourg au-dessous du pont, comme on l'a dit, publié et admis jusqu'à présent, la rédaction ci-dessus concernant sa demeure serait différente.»

Dès 1749, les Mara songent sérieusement à quitter Boudry. Jean essaye de faire régler plus tôt que prévu une investiture de biens qu'il a dû faire saisir, parce qu'il se voit *«obligé de quitter ce País pour aller chercher un établissement ailleurs.»* [22]

En 1751, la situation s'est vraiment dégradée puisque l'Eglise se mêle activement d'aider la famille et que le doyen demande une contribution charitable.

... en faveur de la femme et de la famille du Sieur Mara, prosélyte, tendantes à obtenir quelques secours des églises par les sachets, et s'il est possible des Communautés en faveur de la famille qui se trouve dans une grande indigence. Il a été dit que les contributions accordées seront remises la Générale prochaine à Monsieur le Doyen. [23]

Dans ce texte, on notera que *«la femme»* du sieur Mara est citée en premier lieu, puis vient *«la famille»* du prosélyte. Le statut de Louise Cabrol, ressortissante d'une famille protestante chassée de France après la Révocation de l'Edit de Nantes, est mise en exergue, la tradition des *«sachets»* suspendus à la porte des églises ayant été instituée, à l'origine, en faveur de ces Français réfugiés pour cause de religion. La demande est donc faite ici à ce double titre. [24]

Un lecteur non averti pourrait conclure à une catastrophe boudryane, liée à ces «affaires» qui prennent tant de temps et d'espace, mais ce serait oublier que, dans les

Manuels de Justice, tout est très patiemment retranscrit et que les personnages n’y apparaissent que par le petit bout de la lorgnette, lorsqu’ils sont en conflit.

Il est donc important de souligner que dans la mémoire des Mara, Boudry reste au contraire un lieu de référence central, valorisé, symbolique sans doute de la constitution de la famille. On peut en fournir de multiples preuves : la «bourgeoisie» de Jean Mara lui sera accordée par Boudry en 1765 ; c’est à Boudry que Louise vient se reposer et se soigner en 1768, avant de partir pour Genève ; David, précepteur en Russie, se fera appeler «Monsieur de Boudry», alors qu’il est né à Neuchâtel ; et enfin, trouvaille récente, Henri Mara, dont on n’avait aucune trace et que beaucoup d’historiens confondent avec David, se voit délivrer, le 3 avril 1794, par le greffe baillival de Lausanne, en tant que négociant venant de Boudry, un passeport pour aller à Genève et Pays, accompagné de son épouse.[25] Ainsi, il est probable qu’en 1794, Henri Mara se trouvait encore à Boudry.



La transition vers Neuchâtel. Peseyx.

Jean Mara cherche un nouvel «établissement». La première option est un retour vers Yverdon, où la présence de parents de Louise peut être envisagée, puisque le 18 mars 1747, un sieur Molinier, perruquier, y est signalé à l’occasion d’un contrat d’apprentissage [26], faible indice, mais à ne pas prendre trop à la légère, parce qu’il se double d’une mention du 26 février 1762, où

Le sieur François-Louis Roux et son beau-frère Moulinié, ayant le dessein d’établir une manufacture d’indiennes dans cette ville, prient le Conseil de vouloir bien tolérer pendant un an, en qualité d’habitant, le sieur Marax (*sic*),

prosélyte et dessinateur, dont ils ont besoin pour le dessin et les couleurs.
Accordé. [27]

Si Mara est orthographié Marax, ne peut-on pousser l'audace jusqu'à imaginer que Molinier soit orthographié Moulinié, et qu'à Yverdon, un membre de la famille de Louise entre en jeu pour aider les Mara en difficulté ? Le projet n'ayant pas abouti, on en reste aux suppositions et la nouvelle installation se fait à Peseux, où Jean Mara «*réfugié qui habite depuis plusieurs années à Boudry*» [28] reçoit l'autorisation d'habiter, le 17 septembre 1752. C'est là que Louise met au monde, quatre mois plus tard, son cinquième enfant, Pierre. [29]

Pour cette période de transition, on aimerait trouver plus d'indices du côté de la famille de Louise, puisqu'en 1753, c'est de son entourage encore qu'arrive une impulsion. Jean Mara sert de caution solidaire à sa belle-mère Pauline-Catherine Molinier qui a fait un emprunt, le 18 janvier 1751, à un sieur Petitpierre de Neuchâtel [30]. Elle veut maintenant souscrire une obligation, par laquelle elle s'engage à rembourser, en cours d'année, la somme restée due de 142 francs, dix sols tournois. Ce texte, outre le fait qu'il indique une solidarité entre Jean et sa belle-mère, signale aussi qu'elle est installée à Bevaix, non loin de Boudry, tandis que son mari, Louis Cabrol, serait resté à Genève. En 1753 encore, Jean Mara, toujours désigné dans le registre comme «*Monsieur*», eu égard à son titre de prosélyte «*paie à Peseux un giète d'habitant de 2 livres 6 gros.*» [31]

De quoi vécurent les Mara pendant les deux années qu'ils passèrent à Peseux ? Les archives locales sont restées muettes. Par contre, celles de Neuchâtel donnent une indication : Marat y aurait donné des consultations médicales : en 1758, un litige qui se termine à son avantage, l'oppose à une dame du lieu, répondant au nom de Bonhôte et qui conteste un montant d'honoraires dont elle avait, au début du traitement, accepté les modalités.[32] Mais l'installation à Peseux indique surtout un souci de se rapprocher de Neuchâtel, où Jean introduit, le 3 février 1754, une première «*requête aux fins d'obtenir l'habitation*». [33]

Un souvenir d'enfance de Jean-Paul Marat

La naissance du petit Pierre est suivie de celle, très rapprochée, de Pierre Antoine Jean, le 23 mars 1754. [34] Les deux événements ont dû fortement raviver chez les Mara les soucis financiers et éducatifs. De surcroît, un des deux petits garçons était sans doute de santé délicate, puisqu'il mourra à Neuchâtel en octobre 1756. Le registre des décès ne mentionne pas son prénom mais, retrouvant plus tard un Pierre Mara qui donne du fil à retordre à ses parents, on peut présumer que ce dernier est le bébé né en 1753 et que c'est son cadet, Pierre Antoine Jean, peut-être fragilisé par une naissance rapprochée, qui a été «*ensevely*».

En tout état de cause, les Mara traversent une période perturbée, dont Jean-Paul a fait ce curieux récit indirect dans son journal, en janvier 1793.

Docile et appliqué, mes maîtres obtenaient tout de moi par la douceur. Je n'ai jamais été châtié qu'une fois, et le ressentiment d'une humiliation injuste fit en moi un si forte impression qu'il fut impossible de me ramener sous la férule de mon instituteur ; je restai deux jours entiers sans vouloir prendre aucune nourriture. J'avais alors 11 ans [1754] : on jugera de la fermeté de mon caractère, à cet âge, par ce seul trait. Mes parents n'ayant pu me faire fléchir et l'autorité paternelle se croyant compromise, je fus enfermé dans une chambre : ne pouvant résister à l'indignation qui me suffoquait, j'ouvris la croisée et je me précipitai dans la rue. Heureusement la croisée n'était pas très élevée ; mais je ne laissai pas de me blesser violemment dans ma chute ; j'en porte encore la cicatrice au front. [35]

Dans un de ses essais de psychanalyse appliquée, Freud souligne que ce n'est jamais ni indifférent, ni sans importance, qu'un détail de la vie infantile plutôt qu'un autre soit soustrait à l'amnésie et il rapporte un souvenir raconté par Goethe dans son livre *Fiction et Vérité*. Petit enfant, s'est mis à casser puis à jeter systématiquement et avec jubilation par la fenêtre, dans la rue, toute la vaisselle de ses parents. Confronté aux récits d'autres patients qui rapportent des procédés similaires – toujours à l'occasion de la naissance d'un cadet – Freud insiste sur la transposition du désir caché que le nouvel arrivant, l'intrus, soit lancé dehors, jeté à la rue, remporté.

Quand on la replace dans le roman familial des Mara, l'anecdote transcrite par Jean-Paul prend, dès lors, un sens particulier, proche du souvenir enfoui de Goethe. Jean-Paul, plus âgé, ne se contente pas de jeter avec frénésie des objets par la fenêtre, il s'y jette lui-même. On peut supposer qu'il a mesuré qu'il n'allait pas se tuer, mais il pose néanmoins un véritable acte de désespoir, un appel à l'aide véhément à ses parents, vraisemblablement très occupés par les soins à donner à deux bébés et qui avaient, par négligence, témoigné à leur fils aîné une incompréhension et un manque de soutien attristants. En se lançant ainsi au-dehors, Jean-Paul laisse percer dans son attitude un «C'est eux ou moi», mais aussi cet autre sentiment, combien désolant pour lui, d'une impuissance à rester, dans des conditions aussi difficiles (deux autres petits garçons arrivant dans la famille après un intervalle de six ans), le bon fils aîné, c'est-à-dire le préféré de la mère (*je restai deux jours entiers sans vouloir prendre aucune nourriture*) et le remplaçant du père, rôle que l'instituteur et le père lui-même lui déniaient (*l'autorité paternelle se croyant compromise*), puisqu'ils le punissent injustement, en l'humiliant. Cet épisode apporte aussi un éclairage sur l'attitude ultérieure de Jean-Paul qui, *portant toujours la cicatrice au front*, se jettera hors du milieu familial dès l'âge de seize ans, dans le but de conserver ce rôle d'élection, cette gloire d'être le fils aîné efficace et remarqué.

Une «gloire» qu'il reviendra d'ailleurs partager avec les siens en 1776, après la parution de son premier ouvrage en français *De l'Homme*.

En replaçant chaque indication biographique dans son contexte, ici la période de transition à Peseux avec les deux naissances successives, on évite le rabattement sur les interprétations caractérielles : «*gamin têtu et violent*» [36], «*il avait déjà la tête dure*» [37] ou sur les affabulations autour d'un Marat asocial, sans famille et sans amis, d'un Marat errant et souvent juif, provenant d'une famille de déracinés...

En famille

On connaît la dévotion que Jean-Paul vouait à sa mère Louise Mara-Cabrol et l'importance qu'il lui attribue dans sa formation :

Cette femme respectable dont je déplore encore la perte cultiva mes premiers ans ; elle seule fit éclore dans mon âme la philanthropie, l'amour de la justice et de la gloire ; sentiments précieux, bientôt ils sont devenus les seules passions qui dès lors ont fixé les destinées de ma vie.

Rapproché de l'épisode précédent, ce texte n'en acquiert que plus de profondeur et Marat aussi aurait pu, comme Freud l'écrit pour Goethe, «*mettre en épigraphe à l'histoire de sa vie, une réflexion de ce genre : ma force a eu sa source dans mes rapports à ma mère.*» Outre le fait d'avoir été le premier fils, Jean-Paul porte aussi le prénom de la maman de Louise, sa marraine. Et sans doute fut-il aussi, comme il le rappelle lui-même, un enfant sur la santé duquel il avait fallu veiller attentivement :

«Pendant mes premières années, mon physique était très débile, aussi n'ai-je pas connu la pétulance, ni l'étourderie, ni les jeux de l'enfance.»

Ces circonstances ne pouvaient que resserrer les liens le rattachant à sa mère. Et Louise, certes, avait du caractère. Dans la suite de son témoignage, Jean-Paul souligne combien elle mettait d'animation dans ses paroles et savait établir le contact.

«C'est par mes mains qu'elle faisait passer les secours qu'elle donnait aux indigents, et le ton d'intérêt qu'elle mettait en leur parlant, m'inspira celui dont elle était animée.» [38]

Il faut alors se souvenir que dans l'ascendance maternelle de Louise [39], on rencontre une famille de l'aristocratie italienne, arrivée à Genève au XVI^e siècle, et qui «*ne dérogeait pas en faisant du commerce.*» Le commerce est le milieu de Louise, avec un grand-père, Bernard Molinier, et un père, Louis Cabrol, perruquiers. Aussi se trompera-t-on peu en supposant que Marianne-Françoise et Henri, qui se lancèrent tous deux dans le négoce, tenaient de leur mère cette orientation et l'entregent nécessaire à

la profession. Enfin Louise était émotive, comme en témoigne sa sensibilité lors de l'assassinat à Neuchâtel de l'avocat Gaudot, en 1768, événement qui la bouleversa «*au point de rejeter toute nourriture pendant huit jours*» [40] et elle resta très proche de sa propre mère.

En 1758 et en 1762, c'est à Bevaix [41], paroisse de la grand-mère qu'ont lieu les intronisations à la Sainte-Cène de Marianne et de Marie et, en septembre 1765, Pauline-Catherine Cabrol-Molinier a rejoint sa fille à Neuchâtel; elle y meurt à l'âge de 67 ans.

Le mardi 24^e dit on a enseveli Catherine Cabrol née Molinier native de Genève, demeurant en ville. [42]

Les enfants Mara eurent tous une éducation religieuse soignée et si on ne dispose à ce jour que de deux traces de réceptions à la Sainte-Cène, c'est sans doute la carence documentaire qui doit être mise en cause. La disparition de la correspondance familiale de Marat et des Mara reste fort regrettable. Si l'existence de relations épistolaires entre le père et Jean-Paul est attestée : «*Mon Fils aîné, reçu Docteur en Medecine à Edimbourg avec applaudissement, Dieu soit beni, m'avoit fait esperer un ouvrage qu'il avoit composé sus le titre : De l'homme...* » [43], il existait certainement aussi des échanges entre les enfants. Charles Vellay [44] parle d'une sorte de fatalité qui a pesé sur «*cette correspondance, une des plus actives qu'un homme public ait entretenue... Ainsi la correspondance privée de Marat s'est trouvée presque complètement anéantie.*»

Pour contrer, une dernière fois, toute légende qui chercherait à justifier la nature prétendument trouble de Marat en lui attribuant un milieu d'inadaptés, avec un père instable, voici un autre extrait d'une lettre où Jean Mara décrit à F.S. Ostervald l'ambiance familiale à Genève, en 1775. Des huit enfants, Marianne-Françoise travaille déjà, Jean-Paul est à l'étranger et Jean-Pierre, le cadet a huit ans.

Quant à mes ouvrages, ce sont des leçons, la plûpart de langues, et de Geographie et d'Histoire, mais en petit nombre ; car quoique Genève soit un grand theatre, la multitude de donneurs de leçons dont elle abonde, rend la moisson fort petite [...] Mon fils David est dans sa premiere année de Philosophie, et si l'amour paternel ne m'aveugle, il promet beaucoup, et il a la satisfaction d'être aimé de ses Professeurs. Ma fille aînée travaille toujours en modes ; et ma seconde vaque aux affaires du menage avec sa Mere.

Voilà, Monsieur, l'état de notre maison au plus Juste. Il est toujours petit, mais honnête. Semblable au Liege, qui s'éleve toujours au dessus des flots, la mauvaise fortune n'a pu encore nous submerger tout à fait. [45]

Direction : Neuchâtel



En 1754, Jean Mara voit mal comment faire progresser ses six enfants et leur garantir une formation générale, sans s'assurer des revenus fixes ; aussi a-t-il songé à s'installer à Neuchâtel. Mais l'acceptation, par la Ville, de cette grande famille étrangère ne va pas sans poser des problèmes : il faudra attendre l'entrée en scène du gouverneur George Keith, Milord Maréchal, pour que les Mara y soient «tolérés».

Quels documents viennent à l'appui de ce nouvel épisode ? Le 25 février 1754, la Chambre des habitants de Neuchâtel a examiné la demande déposée le 3 par Mara, mais elle a stipulé un renvoi motivé :

Le S^r Jean Mara natif de Cagliari en Sardaigne Prosélyte Dessinateur et maître de langues italienne et espagnole, continuant à demander l'habitation en ville, a été renvoyé jusques à ce qu'il se soit procuré des certificats authentiques de sa bonne conduite, des lieux où il a demeuré, et des assurances certaines et probantes de la Ville et République de Genève, qu'on se chargera de sa femme et de ses enfants au cas qu'il vienne à quitter ou mourir, en sorte que quoi qu'il arrive ils ne seront aucunement à la charge de la Ville et du public. [46]

D'autres communes sont sollicitées. Le 24 mars 1754, la Commune d'Auvernier «remarquant le bon et louable rapport qui a été fait dud. S^r Mara l'a reçu comme habitant dans ce lieu pendant tout le tems qu'il se comportera bien.» [47] On ignore si la famille transita encore par Auvernier, mais on sait qu'elle reçut encore un refus d'habitation à Corcelles, le 6 octobre 1754 [48], avant que le Gouverneur n'intervienne en sa faveur pour l'installer à Neuchâtel, ce même mois d'octobre.



Frédéric II de Prusse



George Keith, Milord Maréchal
Gouverneur à Neuchâtel

Sur l'information donnée à Monsieur le maire de la Ville qui avait pris la peine d'en faire part à Monsieur le Maître-bourgeois en chef, que Milord notre Gouverneur, occupant le Sieur Mara, verrait pour cet effet avec satisfaction, qu'il ne fût pas interrompu dans son travail : Le Conseil sans en avoir été absolument requis, a bien voulu, nonobstant son arrêt du 25^e février de cette année, permettre que led^t Mara reste dans cette Ville tout assez longtemps que Milord notredit Seigneur Gouverneur le trouvera bon. [49]

En opposition à 1747, année du «malheur» à Boudry, 1754 est favorable à l'évolution de toute la famille, mise sous la protection de Milord Maréchal, même si pour les autorités neuchâteloises, la simple tolérance persiste jusqu'en 1763 [50]. Ce n'est qu'après 9 ans de séjour dans la ville que Jean Mara obtiendra «*l'habitation*», au moment où George Keith quitte Neuchâtel pour l'Ecosse, les deux événements n'étant sans doute pas étrangers l'un à l'autre.

Mara père et fils et le collège de Neuchâtel

George Keith employa-t-il Jean Mara comme précepteur de ses enfants adoptifs : Emetulla, Ibrahim, Stepan et Motcho ? La question reste largement ouverte. En tout cas, c'est à Neuchâtel que Jean Mara renoue avec l'activité pédagogique qui lui tient à cœur et, quand il repartira à Genève en 1768, la raison invoquée sera que «*les troubles du pays étant survenus*», il se voit «*à la veille de manquer de leçons*». Outre son emploi chez Milord Maréchal, il sera aussi à deux doigts de décrocher une place

officielle au collège de Neuchâtel où il se présente deux fois pour le poste de régent de troisième classe. Qu'il y ait eu plusieurs classes indique que ce collège, préparatoire aux études supérieures, avait pris de l'essor.

A l'unique classe tenue depuis 1539 par un régent aidé d'un assistant étaient venus s'ajouter, de 1610 à 1680, trois classes et degrés supplémentaires où on enseignait notamment le petit Catéchisme d'Heidelberg et le latin en traduisant les *Colloques* de Mathurin Cordier. [51]

Quand Mara présente sa candidature, le programme comporte aussi de la philosophie, de l'histoire, de la géographie et un peu de grec...

Le 17 avril 1758, Mara se trouve en compétition avec M. Paulet, dessinateur de Dole et Louis Daubi, natif de Bordeaux, pour remplacer M. Petitpierre, et c'est M. Daubi qui l'emporte quoiqu'il doive «*se mettre incessamment en état d'apprendre les rudiments de la langue grecque*», service qu'il aura peut-être demandé à Mara. Ce dernier recevra par ailleurs, ainsi que M. Paulet, une gratification d'un louis d'or «*pour récompense de la perte de leur temps et afin de leur donner en même temps une preuve de la satisfaction du conseil.*» [52]

Le 31 juillet 1767, après le départ de Louis Daubi, qui regagne la France, Mara reposera sa candidature avec MM. Gallot, ministre, et d'Aulard, prosélyte, mais c'est Gallot qui aura le poste. [53]

Pour Mara qui a 63 ans, ce sera la dernière tentative d'insertion dans une institution scolaire mais il continuera, bien sûr, à donner des leçons.

En mars 2012, Monsieur Frédéric S. Eigeldinger a complété nos informations sur les leçons que pouvait donner Jean Mara à cette époque, en signalant qu'on trouve dans le *Journal du Baron Jean Pierre de Chambrier d'Oleyres* (1753-1822) - lequel devint gouverneur de la principauté de Neuchâtel en 1814 – la note suivante, exemple typique de ce mélange de vérité et de légende qui accompagne si souvent la trajectoire des Mara(t).

La note est datée de novembre 1761, Jean-Pierre de Chambrier d'Oleyres a donc 8 ans.

Mes leçons de dessin m'intéressaient plus que celles de latin ; c'étoit aussi un moine défroqué qui m'enseignoit ; il se nommoit Marat, étoit de Cagliari et vint de Genève avec une nombreuse famille s'établir à Neuchâtel ; son fils aîné étudiant en médecine alla à Paris et y joua un rôle du temps du terrorisme. [54]

Le collège de Neuchâtel où Jean Mara postule par deux fois est le même qu'ont fréquenté ses fils. Et pour Jean-Paul, la figure du recteur Jean-Elie Bertrand (1737-1779) marquera ses années de formation.

Bertrand, tout comme son beau-père, F.S. Ostervald déjà cité, témoigne de l'intérêt à la famille Mara, pour qui il est et restera «*Monsieur le Professeur*», appellation que, dans ses lettres, Jean Mara étend même à son épouse, saluée d'un «*Madame la Professeuse*». Ce titre, Bertrand ne l'a pas décroché la première année de sa nomination, mais deux ans plus tard, en 1759, au même moment où sa classe est intitulée «Collège des Belles Lettres». Il est vrai que pour ce tout jeune recteur de 22 ans, à peine sorti des études de théologie à Lausanne, une telle promotion est méritée, puisqu'il a été élu à l'unanimité en raison de «*sa grande facilité dans la belle manière d'enseigner, et son élégance dans la latinité de même que dans la langue française*». Jean-Paul se fera d'ailleurs l'écho de cet amour des lettres : «*Dès mon enfance, écrit-il, j'ai cultivé les lettres, et avec quelque succès, j'ose le dire.*» [55]

Le collège ayant pâti des nombreuses mutations de ses recteurs, souvent proposant ou ministres de la Compagnie des pasteurs abandonnant leur poste dès qu'ils obtenaient une cure, l'administration se montra conciliante afin de conserver son dynamique recteur. C'est sous le rectorat qu'il assume jusqu'en 1771, avant de se consacrer exclusivement à la Société typographique, que Jean Mara postulera pour un poste de régent. On ne songe pas sans sourire que les fils Mara ont donc bien failli avoir leur propre père comme professeur !

Bien plus tard, en 1775, quand Jean-Paul publiera son premier ouvrage en français *De l'Homme*, Jean Mara pensera immédiatement à le signaler à «*Monsieur le Professeur*» ; il transmettra un exemplaire du livre à F.S. Ostervald en lui demandant son avis «*de même que celui que M^r le Prof^r Bertrand, connoisseur éclairé dans ces matières, aura prononcé sur l'ouvrage, non pas d'un Socrate, mais d'un de ses anciens écoliers.*»

On aimerait évidemment connaître les noms des camarades de collège dont Jean-Paul évoque avec plaisir le souvenir, à l'occasion d'une rencontre qu'il fait en 1793 avec un négociant qui a connu sa famille :

Il me dit qu'il avait été élevé à Neuchâtel, en Suisse, où j'ai passé mon enfance. Il ajouta qu'il avait mille obligations à mon père qui avait pris soin de son éducation et il se mit à rapporter cent particularités de mes frères et de mes camarades d'étude, qui ne me permirent pas de douter de sa véracité. Le plaisir de rappeler l'heureux temps de mon enfance... [56]

Jean-Paul et Abraham-Louis



Abraham-Louis Breguet, miniature, Musée d'Art et d'Histoire de Neuchâtel

On souhaiterait en particulier savoir si c'est à Neuchâtel que Jean-Paul rencontra celui qui restera jusqu'à sa mort son ami intime, le génial horloger neuchâtelois Abraham-Louis Breguet. En effet, on peut supposer qu'une relation aussi profonde trouve ses racines dans la jeunesse et indique des relations familiales. Il est difficile d'entériner sans examen l'affirmation que leurs premiers contacts dateraient seulement de Paris, quand tous deux fréquentent le beau monde [57], d'autant qu'on sait aussi à quel point l'horlogerie est présente dans la famille Mara, puisque les deux derniers enfants, Charlotte-Albertine et Jean-Pierre, y deviendront experts et qu'après la mort de Jean-Paul, Jean-Pierre travaillera encore pour Breguet.

En 1754, à l'arrivée des Mara, le petit Abraham-Louis a 7 ans et il en aura 12 ou 13, quand Jean-Paul quitte Neuchâtel ; il n'est donc pas impossible qu'ils aient déjà eu quelques contacts sous le rectorat de J.E. Bertrand. C'est en effet approximativement à ce moment-là que les commentaires sur Breguet situent une courte fréquentation au

collège et surtout la mort de son père. Mais les notices sur l'évolution de la famille Breguet, sur les frères et sœurs d'Abraham-Louis nous sont mal connues. Et on ignore les contacts qu'il garda avec eux après son départ pour la France.

Enfin, il serait passionnant d'analyser de près la communauté d'intérêts scientifiques qui put unir les deux amis et qui transparait dans ce rôle d'exécuteur testamentaire que Marat, malade, confie à Breguet en 1788, en le priant, entre autres choses, de remettre à l'Académie des Sciences son fameux hélioscope.

Le départ de Jean-Paul

Pendant le laps de temps qui le sépare de 1759, année où lui-même dit être devenu «*maître absolu de sa conduite*», Jean-Paul qui poursuit ses études, assiste encore à la naissance de David, en février 1756. [58]

En octobre de la même année, les Mara perdent un des petits garçons, né à Peseux, et qu'on pense bien être Pierre Antoine Jean.

Le 8^e dudit on a ensevely un petit garçon au S^r Mara Prosélite habitant. [59]

Mais le registre ici se trompe, Jean Mara n'est pas encore habitant, même s'il va bientôt se présenter comme régent de collège pour former les jeunes Neuchâtelois.

Des raisons de bon sens peuvent être invoquées pour expliquer que Jean-Paul se soit décidé à quitter Neuchâtel : le désir de poursuivre ses études, l'agrandissement de la famille, l'opportunité d'un travail... Mais en réalité, force est de reconnaître que s'il affirme bien être parti, on ignore exactement quand et aucun document probant n'a pu être trouvé pour accréditer les étapes de sa vie après ce départ. Un vide documentaire et une série d'hypothèses, tantôt formulées comme telles, tantôt transformées en certitudes et transmises de manière anarchique sont la seule et maigre moisson.

Marat lui-même a écrit :

«J'ai vécu deux années à Bordeaux, dix à Londres, une à Dublin, une à La Haye, à Utrecht, à Amsterdam, dix-neuf à Paris...» [60]

Que disent les historiens ?

Même s'il énonce fort à propos qu'on perd la trace précise de Jean-Paul entre seize et trente et un ans, Alfred Bougeart lie son départ à la mort de sa mère ; pour Félix Bovet, il aurait achevé ses études littéraires à Genève ; pour Augustin Cabanès, c'est aussi le décès de sa mère [61] qui provoque le départ à Bordeaux, chez les Nairac ; Jacques Castelnau reprend la légende de la mort de Madame Marat et d'un jeune Jean-Paul qui s'éloigne à l'aventure et gagne Bordeaux par des moyens de fortune ; pour Hector Fleischmann, il est d'abord passé par Toulouse ; pour Louis Gottschalk, Marat ferait, en même temps que le préceptorat, deux années de médecine à Bordeaux et il aurait

aussi postulé, en 1760, pour être attaché à l'expédition de Chappe d'Auteroche vers Tobolsk ; pour Jean Massin, s'il se retrouve chez les Nairac plutôt qu'en Sibérie, c'est le hasard : «*il ne se dérachine pas ; il n'a jamais été enraciné ; il est né sujet du roi de Prusse, mais il n'est pas prussien. Il n'est pas suisse non plus [...] Où est sa patrie, sinon dans le monde entier, etc.*» Claire Nicolas-Lelièvre imagine tout un trajet formateur qu'il fait pour arriver à Bordeaux, par Genève, Lyon, Avignon, Aix, Nîmes, Montpellier, Toulouse et l'installe dans la riche bibliothèque de l'armateur pour lire Rousseau et Montesquieu ; pour François-Vincent Raspail, il aurait étudié la médecine en Suisse ; Charles Reber imagine tout un séjour chez les Nairac, où il va lire sous les ormes des nouvelles allées de Tourny, où le trafic des vins est tout autre qu'à Neuchâtel ou à Cortaillod et où, toujours dans la même riche bibliothèque de l'armateur, il lit Condillac et d'Holbach, en plus de Rousseau et Montesquieu ; pour Nicolas Villiaumé, il est reçu docteur en médecine à Montpellier, etc.

Cette dernière supposition suffit à faire comprendre le risque encouru par le chercheur d'accréditer une indication plutôt qu'une autre sans documents à l'appui soigneusement recoupés, y compris concernant les informations de Marat lui-même.

Pourquoi donc Marat se retrouverait-il à Montpellier ? La réponse a l'air simple : parce que cette ville se trouve sur la route entre Neuchâtel et Bordeaux. En réalité, la vérité sur la source de cette information est plus amusante. En 1784 a paru un recueil intitulé *Nouveau Supplément à la France littéraire*, tome quatrième, dont la troisième partie reprend un *Catalogue des Auteurs Vivans, Morts & Anonymes*. A la page 258, on trouve un certain Maret, Docteur en médecine en l'Université de Montpellier... à qui sont attribuées les *Découvertes sur le Feu, l'Electricité & la Lumière* de Jean-Paul Marat. Les premiers biographes, dont Villiaumé, optèrent donc pour une coquille dans le nom et conclurent que Marat avait été diplômé à Montpellier, université qui fournissait un grand contingent de médecins. L'information n'étant pas trop sûre, ils omirent d'en donner la source et la légende montpelliéraine embellit aujourd'hui encore le parcours de Marat. En fait, mieux vaut reconnaître ouvertement l'absence de toute information fiable et rappeler l'étonnante disparition de la correspondance générale de Marat, dont on peut donner deux mesures assez précises, l'une pour 1790, l'autre pour 1793 :

Dans la honteuse expédition du 22 janvier [62], mon appartement a été fourragé par les satellites aux ordres de l'administrateur des Finances, on a enlevé [...] 43 lettres formant ma correspondance d'Espagne, relative à l'établissement que le roi défunt me fit proposer en 1785, 57 lettres parmi lesquelles 17 de Franklin, formant ma correspondance académique et plus de 300 lettres formant ma correspondance particulière, parmi lesquelles en est une cachetée, contenant la structure de mon nouvel hélioscope. Je supplie les personnes qui pourraient avoir connaissance de quelqu'un de ces objets volés... [63]

Quant au descriptif des documents mis sous scellés, le 2 août 1793, au Comité de Sûreté Générale et de Surveillance de la Convention nationale, il indique la présence de liasses de lettres ainsi qu'un manuscrit in-4°, sur la première feuille duquel se trouvait écrit : *Ma correspondance*. Plus de 400 lettres en 1790, des liasses en 1793, mais où sont passés tous ces documents ?

Projection dans le futur

A part Jean-Paul, un seul des fils Mara partira faire carrière à l'étranger : David qui quitte Genève en 1782 pour devenir professeur en Russie, entre autres au célèbre Lycée de Tsarskoïe Selo. Son trajet est restitué dans un autre document mis sur ce site et intitulé «David Mara(t) De Boudry» - Rubrique : Travaux biographiques.

Marianne-Françoise restera en Suisse, travaillera dans la mode et épousera un Oulevay (Olivier) qui posera sa candidature en 1793 comme aide-naturaliste au Museum d'Histoire naturelle de Paris. Henri circule encore entre Boudry et Genève en 1794, il est marié, mais on ignore avec qui. Marie aussi reste en Suisse et épouse un Brousson en 1782. A ce jour on ne sait rien de la descendance de ces trois enfants.

Après le départ de Jean-Paul, le premier événement familial important est la naissance, en 1760, de celle qui deviendra la plus connue de ses sœurs, Charlotte-Albertine. [64]



Plus fréquemment prénommée Albertine, cette sœur cadette viendra à Paris après la mort de L'Ami du Peuple et y restera d'abord avec Simonne Evrard, la veuve de Marat, puis seule jusqu'en 1841, veillant sur la mémoire et les travaux de son frère.

Spécialisée en horlogerie, profession «haute», elle en tirera toujours ses revenus. Un document très aléatoire lui attribue une descendance.

En janvier 1767 naît le dernier des fils Mara, Jean-Pierre, peu de temps avant le départ de la famille pour Genève. [65] Egalement spécialisé en horlogerie, Jean-Pierre continuera à habiter Genève, où il épousera Jeanne Lossier. Sa nombreuse descendance est mieux connue et les Archives d'Etat de Genève possèdent un dossier de cent cinquante pièces concernant cette partie de la famille [66], avec laquelle «le bibliographe de Marat», François Chèvremont, entretint quelques contacts.

Entre les naissances de ses deux derniers enfants, Jean Mara obtient, le 28 novembre 1763, le statut d'habitant de Neuchâtel.

Accordé l'habitation au S^r Jean Mara natif de l'Isle de Sardaigne, maître de dessin, au giète de quarante batz et les droits du four. [67]

Pierre Mara

Si les biographes oublient souvent de mentionner Marianne-Françoise ou la confondent avec Marie, s'ils intervertissent Jean-Paul, David et Henri, aucun d'eux n'a vraiment parlé de Pierre, né à Peseux en 1753, et dont l'existence apporte pourtant des éclaircissements sur plusieurs événements et sur des actions, attribuées à tort à ses frères. Ainsi, en 1763, Jean Mara porte plainte parce qu'un boucher a éborgné un de ses enfants.

Sur la requête du Sieur Jean Mara habitant en cette Ville priant le Conseil de donner des ordres qu'il jugera utiles pour que le [] Collin, boucher, qui a crevé un œil à un de ses fils en lui jetant une pierre, soit châtié et puni comme il convient. Sur quoi, après avoir délibéré il a été dit que l'on ordonne à Monsieur Petitpierre Conseiller d'Etat et maire de la Ville de former demande audit Collin boucher aux fins de le faire châtier et punir suivant l'exigence du cas, en concluant à trois jours et trois nuits de prison civile et à tous frais résultant de son action, renvoyant le Sieur Mara suppliant à se pourvoir en dédommagement contre ledit Collin par les voies ordinaires de la Justice et comme mieux il lui conviendra. [68]

Jean Mara a gain de cause dans cette cruelle circonstance et on imagine sans peine quelle émotion dut régner dans la famille après cet accident. Mais qui est cet enfant éborgné ? David, disent les uns, et il a 6 ans ! Henri, disent les autres, il en a 18 ! En réalité, c'est plus sûrement Pierre, qui a 10 ans, âge propice aux bêtises. C'est d'ailleurs toujours de Pierre et de sa mauvaise conduite qu'il est question plus tard dans une des lettres que Jean Mara écrit à F.S. Ostervald, le 16 septembre 1770 :

Je ne Vous suis pas moins redevable pour celles [les bontés] que Vous avez eu pour mon fils Pierre, l'ayant placé à Frezein [69]. Sans Vous, il auroit été un vrai enfant prodigue ; il Vous doit son changem^t et moi son retour. Vous lui avez servi de père ; combien n'est-elle pas grande l'obligation que je Vous en ai ? Ce n'est que sur son départ qu'il me l'avise ; le moins qu'il peut faire, c'est d'aller prendre congé de Vous, et moi de Vous en remercier. Heureux si le Ciel me mettoit en même de Vous en témoigner ma reconnoissance comme Je voudrois.
Ma femme n'y est pas moins sensible. [70]

Cet extrait permet de relier entre eux deux événements de même nature et de montrer que F.S. Ostervald s'impliquait vraiment dans la vie des Mara, puisqu'il se met en peine de procurer un placement à Pierre, adolescent indiscipliné. Dès lors s'expliquent aussi des péripéties qui accompagnent l'assassinat de l'avocat Gaudot, en 1768, où, dans les témoignages [71], est signalé à trois reprises «un petit Marra», «le petit Mara» qui «était à la tête» d'une «multitude d'enfants» qui font du chahut et profitent du climat troublé pour commettre des actes délictueux.

C'est de ce contexte qu'abuse M. Fauche-Borel pour éreinter Jean-Paul Marat dans le premier chapitre de ses *Mémoires* :

La maison de Gaudot ayant été forcée, on la mit au pillage. Je vis jeter par les fenêtres, au milieu du tumulte et d'un vacarme horrible, les meubles, les pendules, les glaces ; je vis de petits polissons, conduits par un chef de leur âge, attacher un chat tout vivant à la sonnette du magistrat, objet de la haine publique. Il me semble encore voir ce chef imberbe, qui depuis a acquis une si affreuse célébrité, exciter ce ramas de petits furieux à des violences pour lesquelles ses faibles mains étaient impuissantes. Le lendemain se révélèrent encore plus les inclinations de cet enfant qui devint si horriblement fameux dans les troubles de la France, vingt-cinq ans plus tard. On le vit se glisser furtivement dans le cimetière, et enlever les planches qui retenaient la terre de la fosse creusée pour recevoir le cadavre de Gaudot ; et après l'avoir ainsi comblée, se répandre avec une sorte de joie féroce, dans la ville. Il me semble l'entendre encore, au moment où l'on allait déposer les restes du malheureux avocat-général dans sa dernière demeure, fredonner d'une voix de petit cannibale, un air qui avait pour refrain : *La terre le refusera ; la terre ne le recevra pas !* Cet enfant, qui déjà préludait à une épouvantable célébrité, c'était *Marat*.

Non, ce n'était pas Marat. Si un petit Mara est impliqué – et sans accréditer le «satanisme» du récit de Fauche-Borel – c'est Pierre, son frère, qui cause bien des tourments à ses parents, au point que sa pauvre mère se retire à Boudry pour se reposer et que F.S. Ostervald prend la situation en mains, ce qui lui vaut la reconnaissance des parents, car Jean et Louise ne tenaient certainement pas à être mêlés à ces événements, étant donné leur situation sociale et la protection dont les avait gratifiés le Gouverneur.

Malgré l'impopularité de Gaudot, qui était notoire y compris dans le cercle Ostervald-Bertrand, les Mara désapprouvèrent ces excès et si certains ont cherché à les y mêler, c'est à leur corps défendant.

Le seul crime qu'on pourrait nous imputer, c'est d'avoir blâmé leur action illégale, dénaturée, imprudente ; c'est peut-être ce qui les a indisposés contre nous. [72]

Jean Mara, «bourgeois» de Boudry ?

En 1765, alors qu'il vit déjà à Neuchâtel depuis dix ans, dont huit sous la protection de Milord Maréchal, alors qu'il en est devenu «habitant» en 1763, Jean Mara obtient de la Communauté de Boudry un titre de «*bourgeois non-jouissant*», c'est-à-dire de bourgeois résidant hors de la brévardie communale. Cette reconnaissance va faire couler beaucoup d'encre et ne manquera pas de lui être contestée. Certes un rescrit royal du 3 août 1759 interdisait aux communautés d'agréger comme bourgeois des gens sans que ceux-ci soient au bénéfice d'un acte de naturalisation délivré par le souverain. Et on ne trouverait pas trace d'une naturalisation de Jean Mara.

La situation mérite pourtant réflexion. Comment interpréter en effet ce laxisme persistant de la Bourgeoisie de Boudry, qui, six ans après le rescrit, ne se montre toujours pas plus pointilleuse ? D'autre part, cet octroi, en 1765, n'amène pas le Conseil d'Etat à blâmer à nouveau cette Bourgeoisie indisciplinée, ni à l'obliger à retirer ces statuts, mais donc aussi à rembourser les importantes sommes d'argent versées ! Jean Mara a payé comptant 400 livres faibles. Une livre faible vaut 4 batz. Il verse donc 1600 batz. Quand on pense qu'un dessinateur plein-temps en fabrique gagne, vers 1760, plus ou moins 500 livres fortes, soit 5000 batz, on peut estimer que Mara a versé plus de 3 mois d'un tel salaire.

De plus, en 1768, alors qu'il est revenu à Genève, Jean Mara présente une requête au même Conseil d'Etat de Neuchâtel et il se décrit sans hésitation comme «bourgeois» de Boudry. S'il savait n'être pas dans son droit, n'était-ce pas là une démarche bien impolitique de sa part ?

Jean Mara, habitant de Genève et bourgeois de Boudry, expose très respectueusement à Vos Seigneuries qu'il y a environ un mois qu'il se trouvait domicilié depuis 14 à 15 ans à Neuchâtel avec sa femme et sa famille, protégé par son Excellence Mylord Keith, qui les y avait placés et où ils vécurent d'une manière régulière et irréprochable par la grâce de Dieu.

Ou bien l'acte de naturalisation existe ou bien Boudry a réellement agi avec légèreté. Mais dans les deux cas, en quoi cela concerne-t-il personnellement Jean Mara qui a respecté les formes qu'on lui a imposées, deux demandes préalables à l'obtention effective du statut et qui a payé comptant la somme requise.

3 février 1765 Le sieur Mara a prié la Bourgeoisie de le recevoir Bourgeois non-jouissant. Passé pour la première.

3 mars 1765 Le sieur Mara s'est présenté pour la seconde. Passé.

21 avril 1765 On a reçu le S^r Mara à bourgeois suivant sa réquisition pour le prix de quatre cents livres foibles qu'il a païé contant. [73]

Epilogue

Après ce parcours plein de péripéties dans la principauté et le départ de leur fils aîné à l'étranger, les Mara sont maintenant sur le point de rejoindre Genève. Si le centre de la famille se déplace au Bourg-de-Four, les contacts avec le pays neuchâtelois ne s'arrêtent pas pour autant. La Bibliothèque de Neuchâtel possède, datée du 29 août 1769, une lettre de Jean Mara à F.S. Ostervald. La Société typographique vient d'être fondée et Mara père remplira pour elle, à partir de Genève, plusieurs missions, dont certaines seront importantes et délicates, comme l'affaire Grasset ou celles liées à la publication de l'Encyclopédie. Dans la correspondance avec F.S. Ostervald qui se prolonge jusque peu avant sa mort en 1783 [74], Jean Mara parle des enfants, de Marianne-Françoise, de Marie, de David et de Pierre. Et du retour de Jean-Paul, en 1776. Toute cette jeunesse circule, Marianne se mariera avec un garçon de la région de sa naissance, le pays de Vaud, et David, avant de gagner la Russie, essaiera d'avoir une cure en terre neuchâteloise. Comme Jean-Paul, il reste en contact épistolaire avec F.S. Ostervald et avec la Société typographique, dont l'organe, le *Journal helvétique*, consacra plusieurs pages à annoncer les ouvrages scientifiques de l'aîné : les *Découvertes sur le Feu, l'Electricité et la Lumière*, en février 1780, les *Recherches physiques sur l'Electricité*, en juillet 1782.

De son vivant, pour les Neuchâtelois, Jean-Paul Mara(t) est donc un enfant du pays qui va faire son chemin à Paris. La preuve ? Lorsqu'un habitant, originaire de Bevaix, se trouve en difficulté en France entre 1782 et 1785, sa famille trouvera normal de s'adresser à lui comme ultime recours pour sauver leur fille et nièce, littéralement enlevée de sa famille de religion réformée, par un membre du clergé catholique français.

«Il ne nous reste que l'espérance de faire parvenir directement un placet au roi, nous voudrions le faire parvenir par le canal de M. Marat.» [75]

Et cet attachement réciproque, Jean-Paul, lui aussi, l'exprime sans détours quand il écrit au banneret de Neuchâtel :

... dans quelque endroit du monde que je me trouve, disposez de moi, Monsieur, comme d'une personne qui vous est toute acquise.

Notes

[1] Pierre Caron, *Manuel pratique d'Etudes de la Révolution française*, Paris, 1947. III. Sources imprimées, p. 187, note 1.

[2] C'est Jean-Paul qui ajouta le t final en 1776, pour se différencier d'autres Mara, vivant en Irlande.

[3] Pour plus de détails encore sur la période sarde, la première période genevoise et la correspondance entre Jean Mara et F.S. Ostervald, voir Charlotte Goëtz, *Marat en famille – La saga des Mara(t)*, «Chantiers Marat 7 et 8», Bruxelles : Editions Pôle Nord, 2001.

[4] Le premier chercheur à avoir fondé les origines sardes des Mara(t) sur des documents d'archives dans son livre *Gian Paolo Marat*, Cagliari : Editions Il Nuraghe, 1925.

[5] Archives du Tribunal ecclésiastique du diocèse d'Alghero – Session tenue au siège d'Ozieri – Cause civili : n.115 – 1735.

[6] Rev. Francesco Amadu, «Cenni storici sulla Parrochia di Bono», *Bulletin paroissial de l'Eglise «Casa di Dio Fra Gli Uomini»*, Bono (Sardaigne), 1957, pp. 7-8. Nous devons la communication de ce précieux document à la courtoisie du Sac. Dott. Giovanni Casu de Thiesi (Sassari).

[7] Fac simile de l'Information tenue par la curie épiscopale d'Alghero contre Salvador Mara, Religieux Mercédaire, à propos de la Bulle de la Croisade, Février 1739, R. Segr. Di Stato – vol. 578 – Série II.

[8] L'original est aux Archivio di Stato di Torino, serie Sardegna, Lettere dei Vicerè, 1739-1741. C'est un article de Herzl Joffe «La famille Marat» dans *Musée neuchâtelois*, 1960, qui attire la première fois l'attention sur cette affaire politique.

[9] Sur les origines de la famille Cabrol, on se reprotera utilement aux travaux de chercheurs suisses : MM. Horace-Bénédict Rilliet-Necker et Naville, MM. Galiffe, père et fils ainsi que MM. Louis Dufour-Vernes, Ferdinand Reverdin, Eugène Ritter et Albert Choisy. Références dans Charlotte Goëtz, *op. cit.*

[10] Archives cantonales vaudoises, Eb 141/11, 224. Les historiens mentionnent rarement Marianne-Françoise et font souvent de Jean-Paul, l'aîné de la famille.

[11] Archives de l'Etat de Neuchâtel – Boudry – Naissances – Baptêmes – Tranche : B 2002/II. On constate sur les extraits de naissance que les Mara ont droit à la formule de politesse de Monsieur et Madame, réservée aux prosélytes, les nouveaux convertis à la religion réformée.

[12] Archives communales de Boudry – Registre II A 2, 1735-1745, p. 434.

[13] Souligné par nous. Archives communales de Boudry.

[14] *Journal de la République française*, n° 98, 14 janvier 1793, p. 2.

[15] Archives de l'Etat de Neuchâtel – Manuels de Justice de Boudry – Procès-verbaux 1743-1747.

[16] Cet extrait et les données qui concernent l'indiennage proviennent de renseignements transmis par Pierre Caspard ou extraits de son article «Mon cher patron - lettres d'un ouvrier suisse à ses employeurs», *Milieux*, n° 3-4, octobre 1980, p.53.

[17] Manuel des Décisions du Conseil d'Etat de Neuchâtel – 21 mars 1747.

[18] Archives de l'Etat de Neuchâtel – Manuels de Justice de Boudry – Procès-verbaux 1743-1747.

[19] *Ibidem*.

[20] On voit bien ici une distorsion entre l'avis du Châtelain et celle de ces Messieurs de la Justice.

[21] Archives de l'Etat de Neuchâtel – Manuels de Justice de Boudry – Procès-verbaux 1747-1751.

[22] Archives de l'Etat de Neuchâtel – Manuel du Conseil d'Etat, n° 93, f° 712 du 25 novembre 1749.

[23] Archives de l'Etat de Neuchâtel – Arrêts de la Classe XI, p. 71, 1749-1760.

[24] Voici comment l'épisode de Boudry est relaté dans le *Marat* de Jean Massin : «*A Boudry, Jean-Baptiste est dessinateur et chimiste dans une fabrique d'indiennes. Il est suffisamment à l'aise pour acquérir moyennant 400 livres, le droit de bourgeoisie en 1745. Et trois nouveaux enfants naissent etc.*»

[25] Nous devons cette précieuse information à l'amabilité de Pierre-Yves Favez, archiviste des Archives cantonales vaudoises (ACV. Ea 8/1. 156)

[26] A. Crottet, *Histoire et Annales de la Ville d'Yverdon*, Genève : Fick, 1859.

[27] *Ibidem*.

[28] Archives de Peseux – Procès-verbaux BB3 34, p. 285.

[29] Archives de la Ville de Neuchâtel – «Baptêmes Serrières-Peseux» – bobine 515

[30] Archives de l'Etat de Neuchâtel.

[31] Archives de Peseux – Comptes EE 1 74.

[32] Justice de la Côte, 9 XII, 1758, pp. 115-120.

[33] Archives de la Ville de Neuchâtel – Manuel du Conseil Général, tome 20.

[34] Archives de la Ville de Neuchâtel – «Baptêmes Serrières-Peseux» – bobine 515.

[35] Sur le tableau de Jacques-Louis David «Marat assassiné» (Musées Royaux des Beaux-Arts – Bruxelles), on remarque distinctement cette cicatrice au-dessus de l'œil droit.

[36] Expression d'A. Cabanès.

- [37] Expression de J. Castelnaud.
- [38] *Journal de la République française*, n° 98, 14 janvier 1793, p. 2.
- [39] Eugène Ritter, «Recherches généalogiques. Les Ascendants français de Marat», *Académie des Sciences Morales et Politiques*, Paris : Picard, 65^e année, 1905, pp. 208-213.
- [40] Archives de l'Etat de Neuchâtel – Lettre de Jean Mara au Conseil d'Etat du 24 mai 1768.
- [41] Bevaix – N.M Cat. D – Vol 2, 1701-1766, p. 215 et 217.
- [42] Archives de la Ville de Neuchâtel – «Décès Neuchâtel» - bobine 503.
- [43] Lettre de Jean Mara à F.S. Ostervald du 15 novembre 1775. Archives de la STN à la BPUN, Ms 1178 f. 316-317.
- [44] Charles Vellay, *La Correspondance de Marat*, Paris : Fasquelle, 1908, pp. I-II.
- [45] Lettre de Jean Mara à F.S. Ostervald du 15 novembre 1775. Archives de la STN à la BPUN, Ms 1178 f. 316-317.
- [46] Archives de la Ville de Neuchâtel – Manuel du Conseil Général, tome 20.
- [47] Manuel de la Communauté d'Auvernier – Série BB – dossier 3 – N°11, pp. 357-358, 24 mars 1754.
- [48] Archives de Corcelles – BB 32, N° 1, p. 171, 6X (octobre) 1754.
- [49] Archives de la Ville de Neuchâtel – Manuel du Conseil Général, tome 21.
- [50] En 1758, la Ville songe à relever le montant du giète et dans la liste des personnes qui devront acquitter la nouvelle somme, figure : «*Le S^r Mara qui n'est que toléré*».
- [51] Michel Schlup, «La vi intellectuelle», *Histoire du Pays de Neuchâtel*, Hauterive : Attinger, 1991, tome 2, p. 323.
- [52] Cette candidature de Mara est évoquée par MM. W. Wavre, Louis Favre et Gustave Borel, dans des articles publiés dans la revue *Musée neuchâtelois* en 1863 et 1870.
- [53] Archives de la Ville de Neuchâtel – Plumitif des Quatre Ministraux, vol. 4, p. 307.
- [54] *Journal du Baron Jean Pierre de Chambrier d'Oleyres. Gouverneur de la Principauté de Neuchâtel. Précédé de quelques notices historiques depuis la mort de la duchesse de Nemours*.
- [55] Lettre de Jean-Paul Marat à Roume de Saint-Laurent du 20 novembre 1783.
- [56] *Journal de la République française*, n° 139, 3 mars 1793, p. 7.
- [57] C'est l'hypothèse que privilégie l'historien A. Chapuis.

- [58] Archives de la Ville de Neuchâtel – Etat Civil – Registre des Baptêmes.
- [59] Archives de la Ville de Neuchâtel – «Décès Neuchâtel» - bobine 503.
- [60] *Le Publiciste de la République française*, n° 147.
- [61] En 1926, dans son intéressant article sur «La Famille de Marat», *Chronique Médicale*, n°12, décembre 1926, p.359, le docteur Jean Olivier cite une lettre de Georges-Louis Le Sage, de Genève, datée d'août 1784 et publiée pour la première fois par M. Galiffe, en 1877, lettre qui semble être à l'origine de cette légende de la mort de la mère de Marat. Rappelons ici que Louise Cabrol meurt le 24 avril 1782.
- [62] Commanditée par le général La Fayette en 1790 pour arrêter Marat au lendemain de la parution de sa *Dénonciation contre Necker*.
- [63] *L'Ami du Peuple*, n° 144 du 25 juin 1790. *Œuvres Politiques de Jean-Paul Marat 1789-1793*, Bruxelles : Editions Pôle Nord, tome I, p. 963.
- [64] Archives de la Ville de Neuchâtel – Etat Civil – Registre des Baptêmes.
- [65] Archives de la Ville de Neuchâtel – Etat Civil – Registre des Baptêmes.
- [66] Les recherches du docteur Jean Olivier parus dans la *Chronique médicale* en 1926 mettent en évidence ce matériel.
- [67] Archives de la Ville de Neuchâtel – Manuel du Conseil Général, tome 22.
- [68] Archives de l'Etat de Neuchâtel – Manuel du Conseil d'Etat du 3 janvier au 27 décembre 1763. Vol. 107, p. 41.
- [69] Sans doute Fresens, entre Neuchâtel et Yverdon.
- [70] Archives de la STN à la BPUN. Ms 1178, f.300-301.
- [71] Archives de l'Etat de Neuchâtel – Manuel de Justice de Neuchâtel – Dossier 1768 – U1 n°285 (a) du 24 mai 1768 – Déposition Perret, le 9 mai 1768.
- [72] Archives de l'Etat de Neuchâtel – Lettre de Jean Mara au Conseil d'Etat, le 24 mai 1768, pour porter plainte contre l'auteur anonyme d'une lettre de menaces adressée à sa femme, à Genève.
- [73] Archives communales de Boudry. Procès-verbaux 1759-1783.
- [74] Louise Cabrol s'est éteinte le 24 avril 1782 et Jean Mara, quelques mois plus tard, le 26 janvier 1783.
- [75] A. Borel, « Enlèvement d'une jeune fille originaire de Bevaix en 1782 », *Musée neuchâtelois*, janvier-février 1887, pp. 9-13 et 45-48.